

Rencontre avec Marie Dosé, l'avocate qui défend les enfants français retenus en Syrie

Propos recueillis par CÉLINE MARTELET



Cette avocate s'est spécialisée dans la défense des enfants français retenus dans des camps de déplacés en Syrie. Elle dénonce aujourd'hui l'attitude du gouvernement et souligne le risque lié au fait de laisser ces enfants grandir en captivité.

Aujourd'hui, vous êtes totalement engagée pour obtenir le rapatriement des enfants français de djihadistes retenus par les Kurdes en Syrie. Pourquoi ?

Si, lorsque j'ai prêté serment il y a vingt ans, on m'avait dit : « *Tu vas devoir te battre pour que des enfants français soient rapatriés en France alors qu'ils sont en danger de mort dans des camps de déplacés* », je n'y aurais pas cru une seule seconde ! Nous sommes tombés si bas. La France gouverne les yeux rivés sur des enquêtes d'opinion, lesquelles sont sans valeur puisque les sondés sont mal informés. Je savais, avant que le premier sondage ne soit rendu public, qu'une majorité de Français était nécessairement contre le retour de ces enfants. Mais comment voulez-vous que les gens pensent autrement ? Depuis des mois, les autorités leur répètent que ces enfants sont des bombes à retardement. Le problème est là ! Le politique doit élever le débat pour expliquer, pour prendre de la hauteur.

Et selon vous, il n'y parvient pas ?

Bien au contraire, il fait le choix de sacrifier la vie d'enfants français pour satisfaire une opinion publique mal informée. Parce que la vérité, la voilà : ces enfants deviendront des bombes à retardement, si et seulement si on les laisse là-bas. Or, la France est tout à fait capable de les rapatrier comme de les prendre en charge. En agissant de la sorte, non seulement on ment mais on met en danger chaque citoyen. Refuser de ramener ces enfants, c'est totalement contre-productif en matière de lutte contre le terrorisme ! Ce n'est pas pour rien que l'ancien juge antiterroriste Marc Trévidic a signé l'appel au rapatriement que j'ai initié avec Maître Henri Leclerc.

Jean Yves le Drian, le ministre des Affaires étrangères, vous a répondu récemment, et il a rappelé la ligne du président de la République : les rapatriements d'enfants se feront au cas par cas.

Oui, et ça me désole... Le cas par le cas pour des enfants, c'est immonde ! Cela revient à dire : « *Toi tu as beaucoup de chance tu es orphelin, donc on te ramène en France et ta vie est sauvée. Toi, tu as la déveine d'avoir une mère encore en vie, donc tu restes dans ce camp, exposé à la tuberculose, au choléra et à un risque de mort.* » 123 enfants sont morts dans le camp A-Hol entre le 1er et le 15 mars. Le plus âgé d'entre eux avait 5 ans. Il n'y a qu'une seule position à défendre : quand les mères demandent à être jugées en France, on les ramène avec leurs enfants. Quand elles ne veulent pas, et restent ancrées dans leur idéologie mortifère, on prend leurs enfants pour les sauver de leurs mères. Comme on le ferait si elles étaient sur notre territoire.

Certains enfants sont pourtant rentrés, non ?

Les autorités françaises ont rapatrié cinq orphelins le 15 mars, puis une petite fille qui était détenue avec sa mère dans une prison irakienne. Et les autres ? Quel est cet odieux fait du prince ? D'autres orphelins attendent, des enfants sont atteints de leucémie, souffrent d'épilepsie, une petite orpheline a été enlevée, une autre est introuvable et a probablement été récupérée par une étrangère qui ne la rendra jamais. Comment peut-on laisser faire ça ?

N'êtes-vous pas tentée de baisser les bras ?

Je continuerai ce combat jusqu'au bout. Les deux plaintes que nous avons déposées avec des confrères auprès de l'ONU ont été enregistrées. L'une devant le Comité international des droits de l'enfant, l'autre devant le Comité contre la torture. Habituellement, la grande majorité des requêtes devant ces juridictions internationales sont rejetées en quelques jours, donc c'est une première victoire. Je continue parallèlement à travailler pour essayer d'obliger l'État à prendre ses responsabilités. Je ne peux pas céder, je ne peux pas imaginer avoir la mort d'enfants sur la conscience.

Le Conseil d'État vient de rejeter quatre demandes de rapatriement de ressortissantes françaises et de leurs enfants retenus en Syrie. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas surprise. Ces requêtes étaient irrecevables puisque les actes de gouvernement, qui étaient poursuivis devant le Conseil d'État, sont par nature insusceptibles de recours. C'est pour cela que j'ai préféré de mon côté saisir directement deux instances onusiennes, avant probablement d'en appeler à la Cour européenne des droits de l'Homme. Nous finirons par démontrer qu'en refusant leur rapatriement, la France s'est rendue coupable d'avoir exposé ces enfants à des traitements inhumains et dégradants.

Vous êtes une pénaliste reconnue pour son engagement auprès de ses clients. Comment vous est venue cette vocation ?

Au départ ma vocation c'était la musique classique Mais j'ai dû arrêter le piano avant mes 20 ans pour des raisons médicales. Par défi, j'ai choisi ce que je croyais être le contraire de la musique : le droit. Après quelques années, j'ai poussé pour la première fois les portes d'un tribunal et j'ai écouté un avocat plaider. Un petit monsieur, qui faisait semblant d'être très brouillon, mais dont la voix et la force des mots vous hypnotisaient. En sortant de cette salle d'audience, j'ai décidé de devenir avocate. Avocate de la défense, parce que je me sens à ma place là où il n'y a plus personne. C'est ingrat bien sûr, et il ne faut pas aimer être aimé pour choisir la place de celui ou de celle qu'on accuse, mais seul ce box m'intéresse.

Certaines affaires vous ont-elles marqué ?

Aucune affaire, mais des femmes et des hommes. Je suis bouleversée par ceux que je défends, jamais par une affaire. Il y a des visages que je n'oublierai jamais. Des émotions, des mots, ceux de simples justiciables qui vivent le pire, loin des procès très médiatiques. Je n'ai jamais refusé de défendre quelqu'un mais je reste libre : on ne m'impose pas une défense.

J'assiste aussi des parties civiles, comme Fabienne Boulin ou les familles des victimes de l'attentat de Karachi, mais là encore, étrangement, je suis confrontée à une machine judiciaire ou politique qui nous placent, moi et mes clients, dans un déséquilibre des forces impressionnant ! C'est la même chose dans le dossier Lafarge où je défends l'ONG Sherpa qui s'est attaquée à une énorme entreprise. Je suis toujours choisie, finalement, par le plus faible. Soit parce qu'il est accusé, soit parce qu'il se retrouve face à beaucoup plus gros que lui. ■